



Donation d'usufruit entre parent et enfants

Par **danette**, le **30/03/2014** à **22:41**

Notre père est usufruitier de sa maison qu'il n'habite plus compte tenu de son âge (90ans). Cette maison vient d'être vendue, et notre papa souhaiterait nous donner son usufruit. Nous sommes 5 enfants. Peut-on recevoir le montant total de la vente en faisant le nécessaire auprès de notre notaire?

Merci de votre aide et de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **30/03/2014** à **22:46**

bjr,

je suppose que votre père avait l'usufruit de ce bien et que ses enfants avaient la nue propriété.

votre père peut vous faire donation du montant de la vente qui a reçue au titre de son usufruit. il faut voir le notaire pour établir l'acte de donation.

cdt

Par **danette**, le **31/03/2014** à **16:06**

Oui, nous avons la nue propriété et nous voyons le notaire très prochainement.

Merci de votre réponse rapide, Cordialement